

(4)

(N° 69)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1912.

Budget métropolitain du Ministère des Colonies pour l'exercice 1912 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 26 janvier 1912.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à un amendement que M. le Ministre des Colonies propose d'apporter au projet de Budget métropolitain des Colonies pour l'exercice 1912.

Ensuite de cet amendement, ledit projet de Budget s'élève à 4,262,700 francs.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

(1) Budget, n° 4, XIV.
Rapport, n° 39.

NOTE.

AMENDEMENT.

Dépenses ordinaires.	Gewone uitgaven.
—	—
ADMINISTRATION CENTRALE.	HOOFDBEHEER.
<p>ART. 6. — Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de bureaux internationaux. fr. 54,200 »</p>	<p>ART. 6. — Verscheidene toelagen voor congressen, vereenigingen en wetenschappelijke genootschappen. Bijdrage in de kosten van internationale bureelen. fr. 54,200 »</p>

On propose d'augmenter de 50,000 francs le crédit primitivement sollicité. Cette augmentation est destinée à subsidier l'Union coloniale belge, œuvre de propagande et de vulgarisation coloniales en Belgique.